



Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Modern Advocacy, Humanitarian, Social and Rehabilitation Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Lutter contre les obstacles aux mesures de protection sociale visant à inscrire l'inclusion sociale dans les sociétés traditionnelles

Introduction

Les mesures de protection sociale sont des éléments fondés sur les droits de l'homme indispensables aux sociétés et inscrits dans les articles 22 à 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les articles 9 à 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1996, que les États parties et la coopération internationale doivent défendre et faire respecter.

Le sujet des mesures de protection sociale a également été traité récemment, lors de la huitième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) du 11 au 15 avril 2011, dans le cadre de discussions sur le plan de protection sociale des travailleurs du secteur informel et des zones rurales pour 2011-2015 (SPIREWORK). Dans ce plan de protection sociale sont mentionnés, au titre du thème « Promouvoir l'emploi pour la cohésion sociale et la croissance inclusive », les domaines prioritaires 4 et 10 du plan d'action de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté de septembre 2004, consistant à « créer, améliorer et renforcer les régimes de protection sociale ainsi que l'hygiène et la sécurité du travail, et à en faire bénéficier les travailleurs et leurs familles actuellement exclus de ces systèmes » et à « développer la protection sociale pour englober le secteur informel de l'économie ». Le plan de protection sociale prend également en compte les besoins urgents en termes de chômage et examine des stratégies d'emploi visant à soutenir comme il convient le secteur informel, en déjouant les obstacles notamment administratifs, juridiques et fiscaux freinant sa croissance et en développant la sécurité et la protection sociales pour en faire bénéficier les travailleurs ruraux et les travailleurs du secteur informel, comme il a été souligné dans le Cadre de politique sociale pour l'Afrique établi à Windhoek en octobre 2008.

Malgré la diversité des cadres normatifs et des mécanismes novateurs visant à mieux protéger les travailleurs ruraux et les travailleurs du secteur informel dans les pays d'Afrique et dans d'autres pays en développement vulnérables mis en avant dans le plan de protection sociale, il faut encore examiner de près les inquiétudes au sujet des coutumes et des traditions relatives aux priorités des populations locales en matière d'inclusion sociale des hommes, des femmes, des garçons et des filles, et de l'intégration des mesures de protection à leurs systèmes de croyance.

L'inclusion et la protection sociales dans le cadre de la vision traditionnelle des rôles dévolus par la société aux hommes et aux femmes

Dans les systèmes de croyance traditionnels, les hommes occupent une place dominante et décisive au sein du cercle familial, ce qui leur demande une plus grande autonomie financière et limite les perspectives financières des femmes, dont le rôle social est mieux apprécié lorsqu'elles se chargent des tâches domestiques. On observe des pratiques exemplaires dans certains pays plus avancés, comme la Finlande, qui possèdent d'importantes institutions de protection et de prise en charge sociales, notamment des systèmes publics d'aide à l'enfance, de longs congés parentaux ou congés de maternité et le droit de retrouver son emploi au terme de ces congés, ce qui permet aux femmes de profiter de modes de vie socialement inclusifs tant dans la sphère publique que privée. Ces pratiques diffèrent toutefois de celles des pays plus pauvres attachés à leurs traditions.

Il faudrait étudier attentivement la possibilité de mettre en place des prestations et services de protection sociale faisant place aux femmes dans les pays à faible revenu en tenant compte du contexte local et du fait que les besoins de la communauté et des individus priment sur l'envie de suivre des exemples qui ne conviennent pas aux populations et aux individus concernés, que ce soit sur le plan psychologique ou sur le plan socioéconomique.

Certains pays africains ont adopté des régimes de sécurité sociale prévoyant des mesures d'assurance, tels que le Ghana et la Namibie, qui ont adopté un régime national d'assurance maladie et un régime national d'assurance, respectivement, la Guinée-Bissau et la République-Unie de Tanzanie, qui ont adopté un régime d'assurance et mis en place un fonds communautaire d'assurance maladie, respectivement, et le Sénégal, où l'institution financière PAMECAS a mis en place, dans le cadre de ses services de microcrédit, une microassurance santé dont pourraient bénéficier 300 000 membres de l'institution et leurs familles. Ces régimes risquent cependant de ne pas régler les problèmes d'inclusion sociale et de sécurité auxquels sont confrontés les travailleurs ruraux et les travailleurs du secteur informel qui privilégient, pour eux-mêmes et leurs familles, des besoins plus immédiats tels que l'alimentation, le logement, l'éducation et la santé.

Dans certaines communautés, c'est traditionnellement aux hommes qu'il revient de soutenir financièrement leur famille et de prendre en charge les funérailles de certains membres de la famille de leur épouse, ce qui les contraint à gagner et à économiser davantage d'argent pour faire face à ces éventualités. Il peut être problématique d'analyser les mesures de protection sociale faisant place aux femmes et de lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale sans réellement prendre en compte les traditions des populations concernées et les personnes et populations visées risquent d'accepter naïvement ces politiques, voire de les favoriser.

Grâce au plan de protection sociale, l'Union africaine œuvre pour la mise en place de mesures de protection sociale éclairées pour les travailleurs ruraux et les travailleurs du secteur informel. Il convient de noter que les travailleurs du secteur informel, par définition, ne peuvent bénéficier d'une protection sociale, ce qui constitue un aspect déterminant de l'exclusion sociale. Moins de 10 % des travailleurs d'Afrique subsaharienne peuvent bénéficier de mesures de protection sociale efficaces liées à l'emploi et financées par des cotisations alors que, dans d'autres pays en développement, 10 à 50 % des travailleurs ont accès à la sécurité sociale. Il est également frappant que, dans la plupart des pays africains, seule une petite minorité de personnes soit couverte par les régimes officiels d'assurance sociale liés à l'emploi et que la grande majorité des populations soit laissée de côté alors même que, dans le cadre des objectifs de développement durable, les gouvernements se sont engagés à ne pas faire de laissés-pour-compte. Cependant, les populations africaines actives rurales et celles du secteur informel bénéficiant d'une protection sociale ne sont pas consultées lorsqu'il s'agit d'évaluer quels besoins de protection sociale doivent être privilégiés au cas par cas, ce qui permettrait de conformer ces besoins à leurs valeurs éthiques d'inclusion sociale.

Mesures de protection sociale inclusive proposées pour parvenir à une inclusion sociale s'inscrivant dans les sociétés traditionnelles

Les mécanismes de protection sociale visant à lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale doivent tenir compte du caractère fondamental de leur objectif, qui devrait être une condition préalable à la jouissance de tous les droits de

l'homme, en donnant à toutes les femmes et les filles et tous les hommes et les garçons les moyens de participer librement et véritablement à la vie sociale, politique et économique de leur société.

Les politiques de protection sociale doivent tenir dûment compte des rôles dévolus par la société et par les collectivités aux hommes et aux femmes et de tous les membres des foyers et de leurs responsabilités vis-à-vis des normes locales afin que ces facteurs soient pris en considération dans les politiques et plans budgétaires et salariaux d'inclusion sociale.

Il est indéniable que l'éducation communautaire et l'éducation par les pairs, en particulier lorsqu'elles visent les travailleurs ruraux et les travailleurs du secteur informel et leurs familles, sont des outils essentiels et devraient compléter les programmes d'enseignement scolaire, par exemple en combinant des programmes de sociologie, de travail social, d'économie, de statistique, de santé et de nutrition, de psychologie, de droit et de gestion publique pour en faire un programme pluridisciplinaire qui inciterait à améliorer la protection sociale. Cette méthode pourrait encourager le recours à des examens inclusifs, exhaustifs, interactifs et interpersonnels et inciter à évaluer la compréhension et la perception individuelles de l'inclusion sociale, en vue de renforcer les politiques de protection sociale dont les individus doivent bénéficier. L'initiative d'apprentissage TRANSFORM relative à la gestion des socles nationaux de protection sociale en Afrique est un exemple d'appui idéologique à suivre. Cette initiative a pour objectif principal de nourrir l'esprit critique et de renforcer les capacités des décideurs et des spécialistes aux niveaux national et local afin d'améliorer la conception, la gestion et l'efficacité des systèmes de protection sociale.

Afin de résoudre le problème de l'exclusion sociale touchant les travailleurs du secteur informel ou les travailleurs ruraux, il faudrait instaurer des cadres nationaux solides pour les secteurs local et informel afin de mettre en place des socles exhaustifs et évaluatifs de protection sociale en collaboration avec les décideurs ruraux ou ceux du secteur informel, ainsi qu'avec les réseaux locaux de médiateurs au sein de ces secteurs. Ces cadres et ces réseaux de médiateurs devraient être en mesure de tirer parti des relations de travail et des principes informels des économies locales et d'évaluer régulièrement les besoins de protection sociale des travailleurs ruraux et des travailleurs du secteur informel, à l'échelle individuelle et à l'échelle des collectivités.

Conclusion

Le principe de ne laisser personne de côté implique également de saisir la complexité socio-culturelle des individus et des collectivités, et d'en tenir compte. Il faut donc s'efforcer de prendre en considération l'intérêt supérieur des individus.